

INSERCTIONS

LES INSERCTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. la lg Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M. M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr. Six mois 11 fr. Un an 20 fr.

envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement nul est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'été.

DE CAHORS A LIBOS.

Table with 4 columns: Station, Omibus mixte, Poste mixte, Omibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzel, Castel, Puy-l'Evêque, Duravel, Fumel, Monsempron-Libos.

DE LIBOS A CAHORS.

Table with 4 columns: Station, Omibus mixte, Poste mixte, Omibus mixte. Rows include Monsempron-Libos, Fumel, Duravel, Puy-l'Evêque, Castel, Luzel, Parnac, Mercuès, Cahors.

Prix des places.

Table with 4 columns: Station, 1re cl., 2e cl., 3e cl. Rows include Cahors, Puy-l'Evêque, Villeneuve-sur-Lot, Bordeaux, Agen, Montauban, Toulouse, Aurillac, Paris, Cett.

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA

Table with 4 columns: Station, Arrivées de Cahors, Départs, AGEN, MONTAUBAN, AGEN, LIBOS.

DE CAHORS A PARIS

Table with 4 columns: Station, Arrivées de Cahors, Départs, PÉRIGUEUX, LIMOGES, ORLÉANS, PARIS.

Cahors, le 23 Février 1871

Dépêches Télégraphiques

Londres, 20 février. Le Moniteur prussien de Versailles, dit que l'Allemagne est résolue à continuer la guerre...

Les Allemands entreront à Paris le 24 février, l'empereur déjeunera à l'Ecole Militaire...

Madrid, 20 février. La Reine d'Espagne est toujours malade à Allassio.

Bordeaux, 21 février, 12 h, 15 soir. Londres, 20 février. — Un télégramme de Versailles, 19, dit: L'Allemagne demandera probablement la neutralisation de Nice et de la Savoie.

Berne, 20 février. — La Gazette de Cologne, dit: L'union du Luxembourg à la Belgique est impossible: il ne reste plus aux Luxembourgeois raisonnables qu'à désirer de devenir Prussiens.

Bordeaux, 22 février, 8 h, 30 matin. Pest, 22 février. — Le comte Andrassy, répondant à une interpellation, déclare que l'intervention dans les négociations entre la France et l'Allemagne n'est pas opportune.

Londres, 21 février. — Le Times publie une dépêche de Versailles, 21, d'après laquelle la paix est considérée dans cette ville comme presque assurée.

Le jour de l'entrée des troupes allemandes dans Paris n'est pas fixé.

LES INFORMATIONS

Nouvelle prolongation de l'armistice

On sait que l'armistice expire le 25 courant au soir.

Mais nous tenons de source certaine que dès demain, M. de Bismark marquera l'estime de la Prusse et de l'Allemagne pour le nouveau gouvernement de la France, en prolongeant l'armistice jusqu'au 5 mars.

L'action diplomatique

Tous les cabinets européens s'emploient activement à Versailles pour que les conditions de paix soient telles que la France puisse les accepter.

D'après un bruit, ou plutôt un on-dit, répandu à Versailles, — rapporte l'Ami de la France, — une des combinaisons prussiennes consisterait à réunir la France à la Belgique.

Dans ce cas, le roi Léopold qui n'a plus d'enfants mâles adopterait pour héritier le comte de Paris.

Londres, 19 février. On mande de Paris, en date du 18 février:

La Patrie constate que la question de paix a fait de grands progrès. Ce journal assure que l'armistice doit être prolongé.

Aussitôt que la paix sera rétablie, un projet sera soumis à l'Assemblée pour l'organisation provisoire de l'armée, qui aurait son élément principal dans la classe de 1871.

Un projet tendant à prononcer le licenciement de l'armée actuelle est mis à l'étude. On remettrait à plus tard l'organisation définitive.

Le Siècle annonce l'arrivée de trois envoyés de Versailles.

M. Thiers a déclaré qu'il optera pour Paris.

Les élections de MM. Thiers et Grévy ont été favorablement accueillies par tous les journaux, excepté par ceux de Rochefort et de Pyat.

Les journaux sont unanimes à repousser énergiquement toute idée de cession de territoire. La Liberté demande s'il serait permis d'employer, dans le cas d'une cession territoriale, l'expression de paix durable.

Les journaux annoncent que le général Trochu a donné un dîner d'adieu à ses amis, et qu'il a résolu d'aller à Bordeaux prendre part aux travaux de l'Assemblée.

On travaille activement au Palais-Royal, qui deviendrait la résidence de M. Thiers.

Nous lisons dans Paris-Journal d'hier: M. Jules Favre était à Bordeaux; ven-

dredi soir, de retour de Versailles, où il avait appris de M. de Bismark les termes principaux du traité à intervenir. Voici le bruit le plus accrédité:

La Prusse demande: Trois milliards. Une portion de l'Alsace de 25 kilomètres de profondeur.

L'occupation de l'Alsace entière et de la Lorraine pendant cinq ans.

Au bout de ces cinq ans, ces deux provinces seraient appelées à décider elles-mêmes de leur sort par un plébiscite.

Notes parlementaires.

La correspondance Havas publie les renseignements suivants:

Il est de plus en plus question d'une intervention diplomatique en faveur de la France. Les personnalités de l'entourage de M. Thiers ne dissimulent pas l'espoir de voir, au moment décisif, l'Europe s'interposer en vue de prévenir le démembrement de la France, démembrement qui serait un grand danger pour les puissances neutres elles-mêmes.

Dans les couloirs de la chambre, on commente, non sans un certain dépit, les paroles de M. Thiers, desquelles il semble ressortir implicitement que l'Assemblée nationale actuelle ne sera pas admise à jouer le rôle d'une Assemblée constituante.

Les députés de la gauche ont institué un comité républicain, qui a pour but d'assurer l'entente et la discipline du parti. Déjà, assure-t-on, plusieurs des membres les plus impétueux de ce côté de la Chambre auraient reçu de leurs frères politiques, au sein de ce comité, des conseils tendant à modérer leur zèle et à les prévenir contre tout entraînement irréféré.

La nomination de l'amiral Pothuan au ministère de la marine est vue avec faveur. L'amiral Pothuan est une des personnalités les plus sympathiques et les plus estimées. Il est avéré qu'il n'a accepté le ministère qu'à son corps défendant et sur les instances pressantes de M. Thiers.

On se préoccupe sérieusement, dans les régions compétentes, de la réorganisation de l'armée. Le général Chabaud Latour, prési-

dent du comité des fortifications, paraît devoir jouer un rôle important dans cette réorganisation. On songe aussi à une réforme radicale du système de l'intendance militaire.

On supprimerait notamment la ligne de démarcation qui a existé jusqu'à ce jour entre les intendants et les officiers d'administration, démarcation analogue à celle qui existait entre les ingénieurs et les conducteurs des ponts-et-chaussées.

L'Indépendance belge reçoit de Berlin, 19, la nouvelle que la Prusse reconnaîtra bientôt le nouveau gouvernement français.

On lit dans l'Univers:

On a remarqué que M. Thiers, en annonçant la composition du ministère, n'a attribué les cultes à aucun des membres du Cabinet. Le Moniteur garde la même réserve. Cette omission est-elle significative?

On disait hier, dans les couloirs de la Chambre, que le ministère des Cultes était destiné à Mgr. l'évêque d'Orléans, dont l'élection n'a pas encore été validée. Nous signalons ce bruit; nous n'entendons nullement le garantir. On ne peut nier que l'omission ne soit tout à fait singulière et de nature à piquer la curiosité.

La Rente et la Dîme.

Ne serait-il pas temps d'en finir avec ce vieux mensonge et de cesser de craindre ce ridicule épouvantail?... Mais qui donc songe à rétablir les dîmes et les rentes?... Peut-on citer une ligne, une parole capables de servir de fondement à cette accusation?...

Sans doute la religion est nécessaire! nécessaire à l'individu, nécessaire à la famille, nécessaire à la société; et, cette nécessité, fut-elle jamais plus évidente! sans doute la religion ne peut pas exister sans un Sacerdote qui enseigne sa doctrine, administre ses sacrements, offre son sacrifice, et les prêtres doivent avoir de quoi vivre: comme le dit saint Paul, avec la pratique et la croyance de tous les peuples, celui qui sert à l'autel doit vivre de l'autel.

Nos pères avaient compris cette vérité: ils avaient pourvu à cette nécessité par de pieuses fondations et par les dîmes. Grâce aux dîmes et aux revenus de ses biens, devenu le patrimoine de l'Eglise et des pauvres, l'Eglise ne demandait rien à l'Etat pour l'entretien de ses ministres, de son culte, de ses temples; au contraire, elle venait largement à son secours par d'abondantes contributions. La révolution est venue: on a supprimé les dîmes; l'Etat s'est emparé des biens de l'Eglise, il les a vendus sans devenir plus riche pour cela. On a voulu se passer de la religion et son culte fut aboli. Mais cette situation violente ne pouvait pas durer; on a compris de nouveau que la société ne pouvait pas subsister sans la religion et un arrangement a été fait entre l'Eglise et l'Etat. En compensation des dîmes supprimées, des biens enlevés et vendus, l'Etat s'est chargé de subvenir, par lui-même et par les communes, aux nécessités du Culte et à celles des ministres de l'Eglise. Depuis cette époque, l'Eglise n'a pas réclamé, elle ne réclame pas davantage

aujourd'hui; elle demande seulement que l'Etat reste fidèle au devoir de stricte justice qui lui impose l'obligation de fournir cette juste et nécessaire compensation. Jamais elle n'a songé à demander le rétablissement des dîmes.

Ils le savent bien ceux qui l'accusent de le vouloir; ils savent bien que rien n'est plus ridicule et plus faux que cette accusation; ils savent pareillement que le rétablissement des rentes n'est plus à craindre, que personne ne songe davantage à rétablir des droits éteints depuis près d'un siècle et que nul ne pourrait revendiquer aujourd'hui.

Il est vrai, il y a des personnes héritières de noms et de titres qui, avec des droits anéantis à jamais, rappellent de glorieuses illustrations, de grands services, d'honorables fonctions; mais il n'y a plus de noblesse formant un corps, jouissant de privilèges, ayant des droits à part. Les barons, les comtes, les marquis, les ducs, sont, malgré leurs titres, soumis aux mêmes lois, paient les mêmes impôts, relèvent des mêmes tribunaux. Ils conservent leurs titres, voilà tout, ils n'ont pas plus de droits que les autres, mais une obligation de plus: faire honneur à leur nom par un dévouement plus grand à leur pays; tous nos champs de bataille redissent assez que nos grandes et vieilles familles n'ont pas failli à ce noble devoir.

Mais pourquoi donc des personnes qui savent ces choses répandent-elles si souvent le bruit d'un rétablissement dont elles connaissent parfaitement l'impossibilité? Pourquoi?

Afin de troubler des populations incapables de soupçonner ces ruses infernales. Ces hommes savent très-bien qu'un peuple instruit et guidé par l'Eglise, éclairé et soutenu par les leçons de la Foi, conduit et protégé par des hommes désintéressés et dévoués, tels qu'on en trouve en grand nombre parmi les héritiers des anciennes familles, serait à l'abri de leurs séductions et ne se laisserait pas entraîner aux désordres dont ils ont besoin pour arriver à la fortune et au pouvoir. Il faut donc semer la défiance entre ceux qui sont faits pour se soutenir et se défendre. Il faut séparer le peuple du prêtre, organe, auprès de lui, de Dieu et de l'Eglise; il faut le séparer des hommes qui, par leur position, leur rang, toutes leurs traditions de famille, sont presque nécessairement les amis de l'ordre.

Les plus impudents mensonges ne coûtent rien pour atteindre ce but, et grâce aux fausses craintes qu'ils inspirent, aux défiances malsaines qu'ils font naître, à la division et au trouble des esprits qui en sont le résultat, ils parviennent peu à peu, à séparer ce qui, uni, serait invincible. C'est ainsi que deviennent possibles les révolutions qui, tous les quinze ou vingt ans viennent ébranler notre pays presque dans ses fondements et finissent par mettre en question son existence elle-même.

Il serait bien temps de comprendre le danger de ces manœuvres et de se tenir en garde contre ces ruses perfides; il serait temps de cesser de craindre ce qui ne peut pas arriver et de craindre un peu plus ce qui n'est que trop possible et dont nous ne voyons que trop la triste réalité. Craignons un peu moins la rente et la dîme, fantôme sans réalité pour nous, et craignons un peu plus la révolution et les révolutionnaires qui nous coûtent si

cher.

Pourquoi ne profiterions-nous pas des leçons de l'expérience, surtout lorsque cette expérience a été faite à nos dépens. Certainement, pendant les quinze ans qu'a duré la Restauration, personne ne songea à rétablir les rentes et les dîmes; il n'en fut jamais question ni dans les conseils du gouvernement, ni dans ceux de l'église; et, cependant, parce qu'on sut faire croire qu'on y pensait, on rendit possible le renversement d'une famille qui a fait la grandeur de la France, d'un gouvernement qui, malgré les charges énormes léguées par la Révolution et par l'Empire, diminuait la dette publique, dégrèvait le sol et faisait la conquête de l'Algérie; d'un gouvernement bon; ses adversaires se sont fait un devoir de reconnaître sa probité et ils l'ont proclamé essentiellement honnête.

Qui pourrait dire à quel degré de puissance et de prospérité serait parvenue la France si les révolutions de 1830 et de 1848 n'étaient pas venues multiplier les charges, donner l'essor aux idées les plus subversives, créer cette situation pleine d'iniquité et de défiance qui a fait exagérer partout les armements, fait de l'Europe un véritable camp et préparé ainsi la guerre terrible qui, en six mois, nous a infligés de si déplorables désastres et nous a jetés si bas !...

Chronique locale

Les quinze bureaux de l'Assemblée nationale se sont réunis lundi, pour choisir diverses commissions dans le but d'établir une sorte de bilan de la France depuis la révolution du 4 septembre, au point de vue des forces militaires, des finances, de l'administration intérieure, etc., etc.

M. Pagès Dupont, député du Lot, a été nommé membre de la Commission des Finances, qui devra se livrer, on le comprend, à des vérifications et à des recherches de la plus haute importance.

M. Limayrac, député du Lot, a été désigné pour faire partie de la Commission Militaire, après un échange d'observations sur la part qu'il faut attribuer à la décentralisation administrative dans nos désastres, et sur la nécessité d'une prompt réforme.

M. de Lamberterie, député du Lot, a été élu membre de la Commission relative aux Communications postales et télégraphiques.

M. de Valon a fait ses premières armes, dans le bureau dont il est secrétaire, contre

un adversaire qu'il ne connaissait pas d'abord. Il s'est trouvé en face de Gambetta. Ce n'est pas, nous assure-t-on, l'ex dictateur qui a vu prévaloir son opinion : le bureau a adopté l'avis de notre honnête et loyal représentant.

On nous affirme que M. Béral, préfet du Lot, vient de donner sa démission.

On lit dans le Paris Journal : On assure que M. Jules Simon aurait fait rapporter le décret de Gambetta qui annonce la dissolution des conseils généraux. Ces assemblées seraient convoquées à bref délai, dans le but de déterminer les ravages que la guerre a causés dans chaque département.

Cette estimation servirait de base pour fixer la part proportionnelle de chaque département dans l'indemnité de guerre à payer à l'ennemi.

Nous lisons dans la France : On nous demande de divers côtés quelle est la date définitivement fixée pour les nouvelles élections, auxquelles devront donner lieu tant les nominations multiples du 8 février, que l'annulation éventuelle de certaines autres.

Cette date n'est pas encore fixée, bien qu'on ait parlé d'abord du 23, puis du 26 février. On attend, paraît-il, pour la désigner, sinon que la vérification des pouvoirs soit terminée, — ce qui, dans les circonstances présentes entraînerait peut-être un retard excessif, — du moins que tous les députés élus plusieurs fois aient fait connaître leur option.

Les Obsèques de M. Pagès, orphéoniste, incorporé dans le premier bataillon de mobiles du Lot, ont eu lieu mercredi matin à Cahors.

Pagès faisait partie de la légion du Lot à l'occasion de la reprise d'Orléans; peu après, atteint par la maladie, miné par une fièvre intense, il est rentré dans ses foyers, où il vient de succomber.

Une foule nombreuse et émue accompagnait le cercueil. Un cortège de parents, d'amis, était réhaussé par la présence d'une délégation de la Société de Secours mutuels, d'un détachement des mobilisés, enfin des membres de l'Orphéon présents à Cahors.

M. Guiraudies-Capdeville, commandant des mobiles du Lot, récemment décoré de la Légion d'honneur sur le champ de bataille, arrivé à Cahors depuis dimanche dernier, et quoique encore souffrant d'une blessure au bras, a voulu assister à la cérémonie.

Le jeune commandant a prononcé quel-

ques paroles sympathiques sur cette tombe prématurément ouverte. Nous les publierons dans notre prochain numéro, ainsi que le discours prononcé par le président de l'Orphéon.

A l'heure où nous mettons sous presse le corps des officiers de la Garde nationale fait sa visite au commandant Guiraudies-Capdeville, arrivé ces jours derniers de la guerre, avec une glorieuse blessure et la croix de la Légion-d'Honneur.

Renseignements sur les mobiles et soldats du Lot malades ou blessés.

Arrivés à Nantes le 19 février 1871, et vus par moi au Petit Séminaire, les mobiles du Lot dont les noms suivent :

Bruands, Antoine, troisième bataillon troisième compagnie, fièvre, de Castelnau. Magne, Jean, troisième bataillon troisième compagnie, bronchite, de Thédidac.

Bordon, Barthélemy, troisième bataillon deuxième compagnie, pleurésie, de Labeyne.

Frayssinet, Géraud, troisième bataillon première compagnie, otite, fièvre, de Montcau.

Brouquis, Hippolyte, deuxième bataillon sixième compagnie, de Gramat.

Ils faisaient partie d'un convoi de cinquante malades venant de Rennes et étaient en apparence du moins peu malades.

VIAUD-GRAND-MARAIS.

Je compte écrire en Suisse pour avoir les noms des Vendéens faisant partie de l'armée de Bourbaki qui s'y trouvent réfugiés. Quelque personne du Lot aurait-elle dans cette armée un parent ou un ami dont il voudrait en même temps avoir des nouvelles ?

Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons avec peine que notre correspondant le docteur Viand-Grand-Maraix qui nous envoie des nouvelles des soldats et des mobiles du Lot vient d'être douloureusement frappé dans ses affections : Un de ses frères, M. Henri Viand-Grand-Maraix, volontaire de l'Ouest a été atteint au ventre presque à bout portant par une balle prussienne au moment où il venait de traverser les lignes ennemies sur le plateau d'Avont en Ivry-l'Évêque. Recueilli par des soldats allemands qui l'ont entouré de soins et de respect à cause de son courage, il a été porté dans une ferme et de là au Mans. Notre correspondant a pu aller l'y rejoindre et a obtenu de le ramener chez lui. Un des os du bassin est fracturé, et l'on ne conserve aucun espoir de sauver le pauvre blessé.

Lettre pastorale et Mandement

DE MGR L'ÉVÊQUE DE CAHORS

Pour le Carême de 1871.

Avec quelle tristesse, Nous reprenons le cours de nos communications annuelles, vous le comprenez N. T.-C. F. — « La guerre, cette chose si horrible que le nom seul devrait suffire pour en donner l'horreur » désolé, ravage et souille le sol de la France. Quelques mois se sont à peine écoulés, et Nous ne pouvons sonder sans vertige, l'abîme que ses hasards nous ont creusé; calculer sans un déchirement profond, l'étendue des maux qu'elle nous a faits et les humiliations que peut-être elle nous prépare.

Où que Nous portions les yeux, Nous ne trouvons que deuil, angoisse et image de mort.

Luctus ubique pavor et plurima mortis imago. Nos citadelles tombées, nos villes prises, bombardées, ruinées, nos fermes et nos villages incendiés, nos récoltes détruites, les monuments qui nous rendaient si fiers, nos hôpitaux, nos églises, nos musées eux-mêmes atteints, la fortune manquant à nos drapeaux non moins que le génie; et Paris, après une héroïque résistance, des souffrances sans nombre, après des efforts qui marqueront du moins cette guerre d'un impérissable honneur, capitulant enfin sinon devant la force, du moins devant la faim: Tel est le lugubre tableau qui s'offre à nos regards.

Avec cela il faut encore pleurer l'absence et les privations de nos soldats captifs et tant de foyers déserts qui ne se repeupleront plus. Quelle ruine que celle-là ! ruina magna facta est in populo. Le bruit de notre chute est si grand, que la terre entière est émue. A voce ruinae eorum commota est terra. Pour une âme française, quels sujets de douleur !

Nous voudrions, mais Nous ne pouvons détourner les yeux de ce cruel spectacle, et, s'il faut le dire, Nous croyons qu'il est bon, bien qu'il soit amer, de nous y arrêter pour l'interroger et lui dérober ses leçons.

Comment sommes-nous descendus si bas ? Quelles causes ont amené de tels revers ? Nous ne sommes ici, N. T.-C. F., ni un historien, ni un politique, et nous n'avons ni à pénétrer le secret des cabinets, ni à examiner l'ordre des batailles. Aux hommes d'Etat de scruter curieusement ces choses, de signaler les abus, de constater et d'accuser des imprévoyances criminelles; aux stratèges de compter les fautes et d'énumérer les erreurs.

Notre rôle à Nous Evêque, est de remonter, plus haut, et, sans amnistier les fautes commises par les hommes, de rechercher dans la suite des événements, dans les désastres qu'elle a permis, les desseins de la Providence, pour vous faire reconnaître, et s'il est possible, bénir sa main. Ne l'oublions, N. T.-C. F., Dieu gouverne le monde, et, vous dirons-nous avec Bossuet : « Ce long enchaînement des causes » partielles, qui font et défont les empires, » dépend des ordres secrets de la divine Providence. Dieu tient du plus haut des cieux les rênes de tous les royaumes; il a tous les cœurs en sa main : tantôt il retient les passions, tantôt il leur lâche la bride, et par là, » il remue tout le genre humain.... C'est » lui qui prépare les effets dans les causes les

plus éloignées, et qui frappe ces grands coups, » dont le contre-coup porte si loin. » Or, devant le coup qui vient de nous frapper, en face d'un revers inouï dans les annales d'un peuple, devant le triomphe insolent qui nous accable, Nous nous demandons, avec anxiété, quelles peuvent être les pensées de Dieu ?

Sont-ce des pensées de colère ou des pensées de clémence ? Est-ce la justice ou la miséricorde qui passent ? L'une et l'autre sans doute. La justice d'abord, par ce que nous sommes coupables et que nous devons une expiation. Mais, sommes-nous, comme ces peuples disparus, destinés à descendre, nous aussi, dans la tombe ? Sommes-nous travaillés d'un mal sans remède ? L'ennemi est-il le fleau dont Dieu se sert pour achever notre perte ? Est-ce donc la décadence et la ruine, et faut-il désespérer de la fortune de la France ?

Nous ne pouvons le croire. Il y a dans notre âme, un espoir dont elle ne saurait guérir. Ni comme français, ni comme chrétiens. Nous ne croirons que la France périsse : et, voici les motifs de notre espérance.

(La suite au prochain numéro).

Dernières nouvelles

On lit dans le Journal de Bordeaux :

« Nous déclarons sans aucune réserve qu'on peut considérer la paix comme signée. Ces renseignements nous arrivent de Paris par une personne fort au courant de ce qui s'est fait jusqu'ici.

« Contrairement à ce qui a été dit, M. Jules Favre, en venant à Bordeaux, connaissait l'ultimatum prussien, du moins notre correspondant nous l'affirme.

« La seule question à discuter serait le chiffre de l'indemnité de guerre.

« La question territoriale serait définitivement tranchée dans le sens le plus favorable aux intérêts français.

« L'honneur national serait complètement sauvegardé. »

On lit dans le Moniteur de ce matin : Par décret du président du Conseil, chef du pouvoir exécutif de la République Française, daté du 19 de ce mois, M. le duc de Broglie a été nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de France près S. M. la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

La Russie, la Turquie, la Suisse et le Danemark ont reconnu le Gouvernement de la République française.

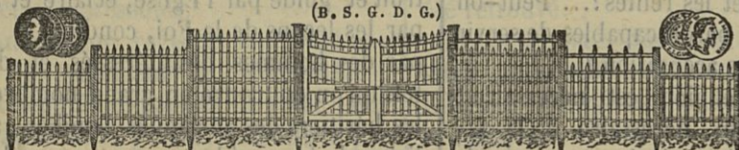
LIBRAIRIE DE J.-D. CRAYSSAC, PARIS ASSIÉGÉ

Récit historique des sièges que cette ville a soutenus depuis CÉSAR jusqu'à GUILLAUME ROI DE PRUSSE.

Par Martin REY, ancien représentant. Cet opuscule formera deux livraisons de 16 pages compactes, grand in-8°.

Prix 25 centimes chaque. La première livraison est en vente. La seconde paraîtra à la fin de la Guerre.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER



COMPTOIR A BORDEAUX COURS NAPONÉON, 132. USINE AU PORT DE LA SOUYE LA BASTIDE-BORDEAUX

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE. PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 4 fr. 45 c., suivant la hauteur. ÉCRIRE franco

Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrique. S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J.-U. CALMETTE A CAHORS.

Dieu et les malheurs de la France, par le R. P. CAUSSETTE, vicaire-général, supérieur des prêtres du Sacré-Cœur, 1 volume in-8°, bro. 2 fr. 50 cent.; par la poste 2 fr. 85.

Notre-Dame-de-Lourdes et ses miracles récents, par l'abbé A. M. FILHOL, 1 volume in-12, bro. 1 fr. 75 cent.; par la poste 2 fr.

Manuel de la dévotion de Sainte Germaine, par le R. P. H. ANDRÉ PRADEL, des frères prêcheurs, 1 volume in-18, bro. 1 fr. 50; par la poste 1 fr. 75 cent.

Entretiens théologiques sur les grandes questions du jour. — Concile, Infaillibilité, traité complet par le R. P. MARIE ANTOINE, missionnaire-capucin, 1 vol. in-12, 2 fr.; par la poste 2 fr. 25 cent.

Brochures politiques.

MASTIC

L'ARBORICULTEUR

DE DULAC

Pour greffer à froid et cicatriser les plaies et blessures des arbres et arbustes.

S'applique à froid avec la pointe d'un couteau.

Une mention très honorable a été accordée à l'inventeur au Concours régional de Guéret, en 1869.

Prix de la boîte : 60 centimes.

Se trouve à la pharmacie Lacombe, à Cahors.

M. DELPÉRIER

COUTURIÈRE EN ROBES, A PARIS

MOMENTANÉMENT

A CAHORS

Rue Feydel.

A l'honneur d'informer les Dames qu'elle se met à leur disposition pour toutes les toilettes qu'elles voudront bien lui confier.

Elle mettra tous ses soins à satisfaire leur bon goût et à mériter leur confiance.

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

MANUFACTURE DE CIERGES, CHANDELLES & BOUGIES

Cires jaunes et blanches

Blanchisserie des Cires et Fonderie des Suifs

CIERGES

pour

4<sup>e</sup> COMMUNION

EMILE VARGUES

rue du Roc

A GOURDON

Avis à MM. les Curés.

Les débris de cierges sont pris en échange à des prix avantageux. — Prix modérés.

FABRICATION SUPERIEURE

ALTERATIONS DU TEINT

LE LAIT ANTI-PHÉLIQUE

pur ou mêlé d'eau (il y a une instruction) enlève masque de grossesse, taches de rousseur, lentilles, gride les feux, rougeurs, boutons, efflorescences, etc. — conserve la peau du visage unie et transparente.

Paris, CANDES et C<sup>e</sup>, boulevard St-Denis, 2; Cahors, à la pharmacie Vinel. — Se défier des imitations FLACON,